



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DU GERS (32)**

# **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS**

**BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES**

**VOLET 2 – NOTE COMMUNALE**

**COMMUNE DE TARSAC**

**ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT**


**AGENCE DE TOULOUSE**

15 Allée de Bellefontaine  
BP 70644  
31106 TOULOUSE Cedex 1  
Tel. : +33 (0) 5 62 88 77 00  
Fax : +33 (0) 5 62 88 77 19

**DATE : 2018- REF. :8330697\_VLT2\_TA-v3**

## SUIVI ET CONTROLE

Indice	Date	Etabli par	Contrôlé par	Modification
V1	12/17	LBH	LBH	Première version
V2	01/18	LBH	LBH	Reprise suite aux remarques de la DDT 32
V3	12/18	LBH	LBH	Intégration phase enjeux et remarques commune

Etabli et contrôlé :		Contrôlé et proposé :	
Le : 05/12/18	Par : LBH	Le :	Par :
			

## SOMMAIRE

---

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. AVANT-PROPOS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE TARSAC.....</b>	<b>4</b>
<b>3. DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS .....</b>	<b>6</b>
3.1. COURS D'EAU ETUDIES .....	6
3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS .....	6
3.3. CRUE DE REFERENCE ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE.....	8
<b>4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS .....</b>	<b>9</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>12</b>

## LISTE DES ANNEXES

---

- ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE
- ANNEXE 2 : REPERES DE CRUES

---

## **PREAMBULE**

---

Le Code de l'Environnement, Livre V - titre VI - chapitre II - articles L562-1 à L562-9, définit un outil réglementaire, le **Plan de Prévention des Risques (PPR)**, qui a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels prévisibles et d'y réglementer les utilisations et occupations du sol.

Le PPR constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Il est une servitude publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisation pour catastrophe naturelle.

Les conditions d'application de ce texte sont précisées notamment par :

- le Code de l'Environnement - partie législative - chapitre II : plans de prévention des risques naturels prévisibles - articles L.562-1 à 8 ;
- le décret n°95 - 1089 du 5 octobre 1995, relatif aux plans de préventions des risques naturels, modifié le 5 janvier 2005.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Préfet du Gers a prescrit le 24 mai 2016 l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations sur les communes d'Arblade-le-Bas, Aurensan, Barcelonne-du-Gers, Bernède, Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Caumont, Corneillan, Galiac, Gée-Rivière, Goux, Izotges, Jû-Belloc, Labarthète, Lannux, Lelin-Lapujolle, Maulichères, Maumusson-Laguian, Plaisance, Préchac-sur-Adour, Projan, Riscle, Saint-Germé, Saint-Mont, Sarragachies, Ségos, Tarsac, Tasque, Termes-d'Armagnac, Vergoignan, Verlus, Viella.

Le PPR aura de manière générale pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques naturels et d'y interdire tous "types de constructions d'ouvrages, d'aménagements, d'exploitations agricoles, forestières, artisanales", ou dans le cas où ils pourraient être autorisés, de définir les prescriptions de réalisation ou d'exploitation ;
- de délimiter les zones non exposées au risque mais dans lesquelles les utilisations du sol doivent être réglementées pour éviter l'aggravation des risques dans les zones exposées ;
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

La Direction Départementale des Territoires du Gers, chargée de l'instruction et du pilotage de cette procédure a confié au bureau d'étude Artelia l'élaboration du projet de PPRi.

**La prescription concerne exclusivement le risque inondation.**

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC

---

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier s'articule autour de ces pièces selon les trois volets suivants :

- Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque

La note de présentation a pour objet d'expliquer le cadre général de la procédure PPR, de préciser les raisons de sa prescription et de présenter la démarche méthodologique relative à l'évaluation des risques. Le bassin de risque concerné est également décrit au regard des phénomènes naturels d'une part et de l'environnement hydrologique et géologique d'autre part.

- Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques

Les notes communales sont établies pour chaque commune du bassin de risque. Leur principal objectif est de présenter les résultats des investigations menées sur le territoire. Ces résultats sont détaillés et cartographiés sur des cartes spécifiques (carte hydrogéomorphologique, carte des hauteurs et des vitesses, carte des aléas et carte des enjeux).

- Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement

Le plan de zonage, constituant la cartographie réglementaire du PPR, délimite les zones à risques dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions réglementaires homogènes et des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde. Associé au règlement, ce plan constitue le fondement de la démarche du PPR.

**Le présent dossier constitue le « Volet 2 » relatif à la note communale de la commune de Tarsac des bassins Adour et Lées.**

---

## 1. AVANT-PROPOS

---

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement et comme indiqué précédemment, le dossier est organisé classiquement autour de trois pièces réglementaires. Le présent dossier constitue le « volet 2 » relatif à la note communale de Tarsac.

Il a pour objet d'explicitier les éléments spécifiques à retenir dans le cadre de la commune de Tarsac au travers des différents aspects suivants :

- phénomènes naturels et aléas répertoriés sur la commune ;
- enjeux associés à la commune.

Il est accompagné des documents cartographiques suivants :

- carte des aléas liés aux inondations ;
- carte des enjeux.

Ces cartes ont été dressées sur un fond de plan parcellaire. L'échelle de restitution est le 1/5 000<sup>ème</sup>.

## 2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE TARSAC

La commune de Tarsac s'étend dans la partie centrale du bassin Adour et Lées, située au sein de la Communauté de Communes Armagnac Adour. S'inscrivant en rive droite de l'Adour, elle couvre un territoire 4,5 km<sup>2</sup> et compte environ 163 habitants, soit une densité de 36,1 hab/km<sup>2</sup>. Le centre bourg de la commune se développe le long de la voie ferroviaire en remblai qui scinde en deux la commune. L'ensemble du territoire situé à l'aval de la RD 935 (soit la quasi-totalité de la commune) s'inscrit dans la plaine alluviale de l'Adour.

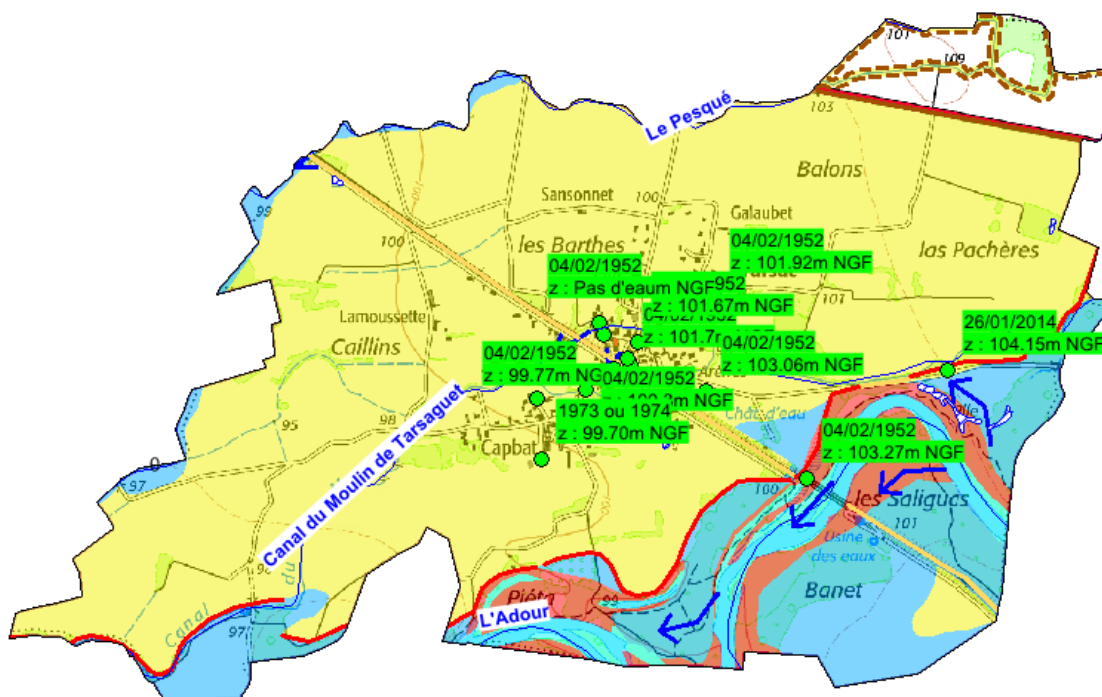


La commune de Tarsac présente une topographie peu marquée, à l'exception de la présence du remblai ferroviaire qui relie Riscle à Saint-Germé au travers d'un remblai conséquent traversant la plaine alluviale et constituant in fine un obstacle aux écoulements.

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC

Le réseau hydrographique se compose essentiellement sur cette commune, des cours d'eau suivants :

- l'Adour, cours d'eau principal qui s'inscrit au Sud de la commune et marque la limite communale avec Riscle ;
- le ruisseau du Pesqué qui traverse la commune en parallèle de l'Adour ; ce ruisseau présente pour exutoire final l'Adour avec lequel il conflue au droit de Gée-Rivière ;
- des petits ruisseaux affluents drainant les coteaux au Nord de la RD 935.



Remarque :

Sur la partie Nord de la commune (plaine entre le coteau et la RD 935) mais également dans la plaine de l'Adour, on relève la présence d'un petit réseau hydrographique maillé qui draine la plaine agricole mais peut également faire office de réseau d'irrigation à l'occasion. Les interactions entre les différents vecteurs sur ces secteurs et leur fonctionnement en crue restent relativement complexes et potentiellement liés aux apports des canaux. Ainsi, le ruisseau du Pesqué est en partie alimenté par l'Arros via le ruisseau de Palue en amont (voire réalimenté au besoin par l'Adour). Aussi, en fonction des apports potentiels amont et des actions réalisées sur le vannage, ces ruisseaux peuvent réagir différemment, et ne sont donc pas totalement naturels.



---

## 3.DESCRPTION DES PHENOMENES NATURELS

---

Rappelons en préambule que seul le risque inondation par débordement de cours d'eau est concerné par cette étude.

### 3.1. COURS D'EAU ETUDIES

**L'ensemble du réseau hydrographique figurant sur le SCAN 25 de l'IGN été pris en compte, quelque soit sa nature (pérenne ou intermittent).**

Les principaux cours d'eau étudiés sur la commune de Tarsac sont rappelés dans le tableau suivant.

Commune	Cours d'eau
Tarsac	L'Adour
	Le Pesqué
	Les ruisseaux affluents

### 3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS

Le tableau présenté ci-dessous récapitule, en fonction du réseau hydrographique concerné et par ordre chronologique, les principaux épisodes historiques relevés sur la commune de Tarsac. Ces données sont issues des réunions de recueil de témoignages réalisées en commune, des études antérieures, des données Prim.net, etc.

L'Adour a connu, par le passé, de nombreuses crues à caractère exceptionnel dont notamment les crues de 1875, 1897, 1952, 1977. Ces écoulements brutaux se produisent généralement en été et sont engendrés par des précipitations orageuses favorisant la concomitance des ruissellements à la confluence de sous-bassins.

La crue qui a particulièrement marqué les riverains du bassin de l'Adour est la crue de février 1952, avec plus de 1 150 m<sup>3</sup>/s au droit d'Aire-sur-l'Adour, en aval immédiat du bassin d'étude. C'est la crue la plus importante connue sur le bassin versant, résultant d'un épisode pluvieux exceptionnel. Des dysfonctionnements des infrastructures linéaires existantes dont une rupture brutale des « terrasses » au niveau de Tarsac ont provoqué des désordres supplémentaires localisés. La période de retour associée à cette crue est de l'ordre de l'occurrence centennale voire plus (sur la partie aval du bassin versant, la période de retour à Aire-sur-l'Adour est estimée à 150 ans environ).

Sur Tarsac, les élus et riverains ont fait état de la crue de 1952, particulièrement dévastatrice. Lors de cet événement, la rupture d'une digue de protection située en amont du bourg a provoqué une « vague d'eau » qui s'est propagé vers le centre bourg et s'est écoulee ensuite difficilement vers l'aval, du fait de la présence du remblai ferroviaire. Les hauteurs constatées en amont du remblai sont de l'ordre de 1 à 2 m.

**PREFECTURE DU GERS**  
**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION**  
BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC



*Photo de la crue de 1952, en amont du remblai – Source : Commune*



*Photo de la crue de 1952, en aval du remblai – Source : Commune*

A noter également une crue plus récente mais d'ampleur moindre, en 2014, où la rupture d'une terrasse sur la partie aval de la commune a provoqué quelques débordements impactant des enjeux bâtis en rive droite.

Plusieurs repères de crues ont été identifiés, disponibles en annexe 2.

**PREFECTURE DU GERS**  
**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION**  
 BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC

Date	Cours d'eau	Commentaire	Source
1875 ?	Adour	Débordements en rive droite de l'Adour – un repère présentant un niveau d'une quinzaine de cm au dessus du niveau de 1952	Elus et riverains
04/02/1952	Adour	Crue exceptionnelle – Rupture de la digue de protection en amont du remblai ferroviaire	Elus et riverains
1974	Adour	Crue sur la partie basse de la commune – Niveau 40 cm plus bas qu'en 1952	Riverain
25/12/1999	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue et mouvement de terrain	Prim.net
24/01/2009	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue	Prim.net
24/01/2014	Adour	Crue de l'Adour – Le niveau en amont était limite par rapport à la crête de la terrasse de protection.	Elus et riverains

### 3.3. CRUE DE REFERENCE ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

La méthodologie mise en œuvre au droit des différents cours d'eau est présentée ci-après.

Sur l'Adour, un profil en long relatif à l'événement de février 1952 a été reconstitué sur l'ensemble de l'Adour entre Barcelonne-du-Gers et Ju-Belloc, sur la base des laisses de crues existantes sur le secteur. Nous savons également analysé les résultats de l'étude ISL sur le remblai ferroviaire, et notamment la reconstitution d'une rupture de digue type 1952 sur le secteur. Des calculs hydrauliques locaux ont également été réalisés au besoin. La crue de référence est donc la crue du 03/04 février 1952. Elle tient compte d'un phénomène de rupture de digue.

Sur les autres cours d'eau, l'analyse hydrogéomorphologique a été privilégiée en l'absence de repère de crue et d'enjeux sur le secteur.

Commune	Cours d'eau	Méthodologie
Tarsac	Adour	Reconstitution du profil en long de la crue de février 1952 – Calculs hydrauliques locaux
	Pesqué	Analyse hydrogéomorphologique
	Ruisseaux affluents	Analyse hydrogéomorphologique – Approche forfaitaire

---

## **4.CARTOGRAPHIE DES ALEAS**

---

Les principes de qualification des aléas - hiérarchisation et délimitation - sont précisés dans la note de présentation Volet 1.

La carte des hauteurs d'eau et des vitesses et la carte des aléas sont fournies dans le dossier cartographique joint.

La quasi-totalité de la commune est impactée par les débordements de l'Adour, avec des hauteurs et vitesses relativement importantes.

Sur les autres ruisseaux et affluents, l'emprise inondable reste limitée (notamment sur les affluents, approche globalement forfaitaire).

## 5.CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

Les critères d'évaluation des enjeux ont été définis par les services de la Direction Départementale des Territoires du Gers. Ils sont décrits dans la note de présentation (Volet 1), paragraphe 7.

### 5.1. POPULATION

Les résultats du recensement de la population réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en 2010 et 2015 sont précisés dans le tableau suivant.

	2010	2015
Population	169	165
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	37,5	36,6
<b>Logements</b>		
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>114</b>
- Résidences principales	78	79
- Résidences secondaires	20	15
- Logements vacants	10	19
- Maisons	100	106
- Appartements	6	5

### 5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX

#### 5.2.1. METHODOLOGIE GENERALE

L'élaboration d'un PLUi est en cours sur le territoire de la communauté des communes Armagnac Adour.

L'identification des enjeux a été réalisée à partir :

- des fonds cadastraux disponibles (BD parcellaire de l'IGN) ;
- de photographies aériennes récentes ;
- de visites de terrain ;
- des documents d'urbanisme (PLU) en vigueur à la date de l'étude PPR ;
- des projets identifiés par la commune en cours d'élaboration à la date de l'étude PPR ;
- du recueil de données effectué auprès de la mairie via l'envoi d'un formulaire à compléter.

Les principaux enjeux identifiés et évalués dans le cadre de l'élaboration du dossier correspondent aux zones urbanisées au sens du PPR. Il s'agit, à minima, du bâti « physique » et des zones urbanisées des documents d'urbanisme (centre urbain, zone pavillonnaire et zone d'activités). Les éventuels projets futurs identifiés par la commune y sont également recensés.

La carte des enjeux permettant de localiser l'ensemble de ces zones ainsi que les équipements sensibles et sportifs de la commune, est jointe dans le dossier cartographique fourni.

#### **5.2.2. ANALYSE DES ENJEUX PONCTUELS**

La commune étant inondable sur la quasi-totalité de son emprise par les débordements de l'Adour, l'ensemble des enjeux en présence dans la plaine de l'Adour sont vulnérables au risque inondation. Le centre bourg qui est impacté dans son intégralité est principalement composé d'habitations et exploitations agricoles.

L'intégralité des éventuels établissements ou équipements sensibles et équipements stratégiques notamment en termes de gestion de crises sont impactés : mairie, poste électrique, bâtiment public, ... etc.

#### **5.2.3. ANALYSE DES ENJEUX LINEAIRES**

Les principales voies de communication routières concernées par le risque inondation sur la commune de Tarsac sont la RD 935 et quelques voies communales.

#### **5.2.4. PROJET**

Aucun projet s'inscrivant en zone inondable n'a été signalé.

---

## GLOSSAIRE

---

**Bassin versant** : ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

**L'aléa** est la manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée.

**L'enjeu** est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

**Le risque majeur** est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnent des dégâts importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

**La vulnérabilité** exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent la réduire en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux.

**Géomorphologique** est le domaine de la géographie qui a pour objet la description, l'explication et l'évolution des formes du relief terrestre.

**Hydrogéomorphologique** est une approche géographique qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées. Ces vallées sont composées de plusieurs unités hydrogéomorphologiques : ce sont les différents lits topographiques que la rivière a façonnée dans le fond de vallée au fil des siècles, au fur et à mesure des crues successives.

**Hydrologie** est la science qui traite des écoulements.

**Etiage** définit le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

**Talweg** (ou thalweg) correspond à la ligne qui rejoint les points les plus bas d'une vallée signifie littéralement "chemin de la vallée" en allemand.

**Isocotes** : courbe reliant les points d'égale altitude.

**Laisse de crue** : traces ou repères de crue.

**Isobathe** : courbe reliant les points d'égale profondeur.

**Isohypse** : Profils des cotes de l'eau

**Espaces refuges** : espace ou pièce aménagés dans un bâtiment, destinés à permettre aux personnes présentes dans le bâtiment d'attendre en tant que de besoin la fin de la crue ou une évacuation par les services de secours

**Crue de référence** : Crue réputée la plus grave entre celle représentée par la crue historique suffisamment renseignée et la crue centennale modélisée.

**PHEC** c'est-à-dire aux Plus Hautes Eaux Connues.

**Période de retour** : Temps statistique pour retrouver un événement N tel qu'il est défini selon une chance  $1/N$ . Par exemple, une crue décennale (période de retour de 10 ans) a une chance sur 10 de se produire dans l'année.

**Débit centennal** : ou débit de crue centennale qui est la valeur de la crue instantanée maximale en un point donné dont la probabilité d'apparition est d'une fois par siècle.

**Débit décennal** : ou débit de crue décennale qui est la valeur de la crue instantanée maximale en un point donné dont la probabilité d'apparition est de 10 fois par siècle.

**Chevelu hydrographique** : petits cours d'eau affluents d'un cours d'eau principal.



PREFECTURE DU GERS

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION**

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC

---

**ANNEXES**

**PREFECTURE DU GERS**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION**

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC

---

**ANNEXE 1 :  
QUESTIONNAIRE D'ENQUETE**



ARTELIA

REÇU

Le 21 NOV. 2016

Exemplaire à envoyer

L'union de Coteba et Sogreah

Artelia Eau & Environnement  
Agence de Toulouse

Parc Technologique du Canal  
16, avenue de l'Europe  
Immeuble Octopussy  
31520 Ramonville Saint-Agne  
Tel. : +33 (0)5 62 88 77 00  
Fax : +33 (0)5 62 88 77 19

En retour avec les  
renseignements demandés

MADAME LE MAIRE  
MAIRIE  
Village  
32400 TARSAC

N/REF. LBh/FBd-n°2016/892

V/REF.

AFFAIRE SUIVIE PAR LAETITIA BLANCH

OBJET **8330697 - PPRI DES COMMUNES DES BASSINS VERSANTS DE L'ADOUR, DU LEES, DE L'ARROS ET DU BOUES**  
**LOT 1 : BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES (32 COMMUNES)**  
**ENQUETE EN COMMUNE**



TOULOUSE, LE 19 OCTOBRE 2016

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'établissement du Plan de Prévention des Risques Inondation lié aux cours d'eau de l'Adour, du Léés, de l'Arros, du Boués et de leurs affluents, la Direction Départementale des Territoires du Gers a confié à Artelia la réalisation des études relatives à l'élaboration des PPRI du sous bassin Arros et Léés sur le secteur dit "Lot 1", dont votre commune fait partie.

Dans ce contexte, nous avons engagé la première phase de la mission qui vise à faire un état des lieux de la situation actuelle au travers de recueils de documents, entretiens spécifiques et reconnaissances de terrain. Cette première étape est indispensable afin d'intégrer l'ensemble des singularités du secteur et d'aboutir à un travail de qualité.

Pour ce faire, nous avons pris le parti, en préambule à toute analyse, de réaliser une enquête auprès des différents acteurs locaux du secteur d'étude, qui se traduira concrètement par l'envoi à chacune des communes concernées d'un questionnaire d'enquête à compléter et à nous retourner, permettant ainsi une prise de contact avec les élus référents de chaque commune et le recueil des informations et documents dont vous disposez.

Nous vous envoyons donc, en pièce jointe à la présente, un document d'enquête préparatoire à compléter et à nous retourner, résumant les informations, témoignages et documents (repères de crues, coupure de presse, photographies d'événements passés, études hydrauliques, relevés pluviométriques, éléments topographiques existants, ...) relatifs :

- aux cours d'eau concernés et à leurs principales crues ;
- aux phénomènes d'inondation et mécanisme d'écoulements locaux, premiers débordements, zones présentant des dysfonctionnements passés ou actuels, localisation des marques de crues passées, présence de digues ou d'ouvrages faisant obstacle aux écoulements, ... ;

qui pourraient se révéler utiles en regard de l'étude menée. Vous trouverez également jointe, une carte de la commune sur laquelle vous pourrez apporter des annotations quant aux repères et phénomènes de crues passées ou toute autre information que vous jugeriez utile.

## 1. LES CRUES HISTORIQUES ET LES DEGATS ASSOCIES

### Remarque préalable :

32400 - TARSAC

Une cartographie de la commune est fournie ci-jointe. Vous pouvez y faire figurer vos remarques et constatations (repère de crue, emprise inondée par la crue, obstacles aux écoulements, ouvrages connus comme limitants, ...) et toute autre indication que vous jugeriez utile.

1.1. Votre commune a-t-elle, par le passé, subi des crues inondantes ? Quels sont les cours d'eau qui ont débordé, à quelle(s) dates et dans quelles proportions (emprise impactée..) ?

Merci de délimiter si possible la ou les zones inondées sur la carte jointe, les niveaux atteints, etc.

N'hésitez pas à joindre des photographies, extraits de presse ou indiquer une personne à contacter.

Oui - crue de l'Adour augmentée par la crue de son affluent l'ARROS

1877 - 2014 -

1952 - le niveau le plus haut par endroits = 2mètres - sur centre du village - en amont du pont de l'Adour -

Ceci en raison du remblais SNCF qui a bloqué l'écoulement de l'eau -  
~~Dans ce pont insuffisant~~

1.2. Quelle est la crue considérée comme la plus impactante sur votre commune dans la mémoire collective ? Quelle est la crue la plus récente jugée impactante ?

1870 - 1877 - 1952.

de caractère catastrophique des crues se situe à partir des années 1870 en raison de l'arrivée du chemin de fer - ligne Bordeaux - TARBES (Vie-Mont-de-Marsac) création du remblais ferroviaire non transparent

1.3. Disposez-vous de repères de hauteurs d'eau maximales atteinte à l'occasion de crues ? Si oui, pourriez-vous les localiser sur la cartographie jointe ?

Oui - crue de 1952 - photos sur maison au centre du village.

1.4. De quelles informations en lien avec la problématique inondation sur votre commune disposez-vous ou avez-vous connaissance ? Merci d'en indiquer sommairement le contenu si possible.

- |                            |                                     |  |                                     |
|----------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| • Coupures de presse       | <input checked="" type="checkbox"/> | • Études particulières   | <input type="checkbox"/>            |
| • Photographies            | <input checked="" type="checkbox"/> | • Relevés pluviométriques  | <input type="checkbox"/>            |
| • Photographies aériennes  | <input checked="" type="checkbox"/> | • Mesures de débits  | <input type="checkbox"/>            |
| • Documents graphiques     | <input checked="" type="checkbox"/> | • Repères de crues (= repère indiquant le niveau atteint par une crue en un endroit donné) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Données sur les dommages | <input type="checkbox"/>            | • Travaux réalisés en relation avec les crues  | <input type="checkbox"/>            |
| • Documents d'archives     | <input checked="" type="checkbox"/> |  |                                     |

transmission copies P. J

Le cas échéant, pourriez-vous en réaliser une copie afin de nous la transmettre directement ou nous préciser si elle est consultable en mairie ?

oui

1.5. Quelle est la nature des terrains inondés lors des crues (bâti, prairies, cultures, boisements, ...) ?

en 1952 - peu de dommages aux cultures (2 Février)  
mais dégâts importants chez les maisons etc..  
beaucoup de cheptels et animaux noyés -

1.6. La commune a-t-elle fait l'objet d'un classement en catastrophe naturelle liée à la problématique inondation ? Quelles sont les épisodes concernés ? Disposez-vous d'éléments liés à ces déclarations (liste des enjeux impactés, ...) ?

oui

1.7. Y a-t-il eu lors des différentes crues des paramètres aggravant les inondations subies (embâcles aux ponts, rupture de digues, ...) ?

rupture de digues en amont du pont de l'Adour.

1.8. La commune présente-t-elle des spécificités particulières par rapport à la problématique inondation par débordement de cours d'eau (ouvrages limitants, forte imperméabilisation amont, remblai faisant obstacle aux écoulements, etc...) ?

- mi-ouïe de l'Adour, face à une digue (rompue en 1952)  
- pont de pierre est en partie bouché par de la végétation.

1.9. Les cours d'eau de la commune sont-ils endigués ? Existe-t-il des systèmes de protection contre les crues (digue, bassin de rétention, ...) ? Si oui, pouvez-vous localiser sur la carte jointe les tronçons endigués ?

oui



digue en terre

pas de bassin de rétention.

## 2. AMENAGEMENTS, PROJETS ET TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

2.1. Qui est en charge de la gestion des cours d'eau et des ruisseaux sur la commune ?

- l'Institution Adour -

- le Syndicat de l'Adour et de ses affluents -

2.2. Des aménagements en vue de la protection des enjeux ont-ils été réalisés sur le secteur ? Si oui, lesquels ? Existe-t-il une étude hydraulique ayant permis de les dimensionner ?

Oui entretien de digues, déplacement d'un canal situé au pied d'une digue en amont du pont situé sur l'Adour -  
réouverture d'un canal en amont du pont mitonné.  
(2014-2015)

2.3. La commune a-t-elle des projets liés à la rivière et notamment des projets pouvant influencer l'écoulement des crues (travaux de protection, remblai en lit majeur, recalibrage, projet routier, etc., ?

depuis 2016 - échanges et études réalisées par cabinet d'étude  
ISL - présentation en décembre 2016.  
financé par SNCF. Modélisation des crues -

2.4. Avez-vous connaissance d'autres projets non communaux pouvant avoir un impact sur les phénomènes d'inondation ?

Non.

en aval - Pont de St Mont : une arche est bouchée  
par la végétation qui empêche l'écoulement des eaux

### 3. DONNEES EXISTANTES

3.1. Disposez-vous de données topographiques sur votre commune ? Ces données sont particulièrement importantes pour la réalisation du Plan de Prévention des Risques.

études en cours - cabinet I S L

3.2. La commune a-t-elle connaissance d'éventuelles études hydrauliques des cours d'eau réalisées sur son territoire ?

oui - plusieurs réunions ont été programmées depuis 2010 à TARBES et à Toulouse.

Voir DREAL, DDT, Institution Adour.

### 4. CONTACTS

4.1. Qui peut-on contacter pour de plus amples informations ?

Nom : LABRUE Jean-Marc Tel : 05 62 44 59 00

x Organisme : DREAL Occitanie - Unité Inter-Départementale Hautes Pyrénées  
- GERS - CH. Administratif REFFÈRE - B.P. 1708 65012 TARBES

Nom : R.E. Faidenc Tel : 05 62 08 35 98

x Organisme : Syndicat de l'Adour et de Affluents  
Hauteur de l'Eau - Jean Billoret - 32 -

Nom : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

x Organisme : Institution Adour -



## 5. RAPPEL DES ELEMENTS A NOUS TRANSMETTRE SI POSSIBLE

- Plan de la ville ;
- Formulaire complété ;
- Cartographie de la commune renseignée (localisation des repères de crue, des emprises inondées, des digues, ...)
- Repères de crues ;
- Photos ;
- Eléments topographiques (plan de récolement de voirie, topographie levée à proximité des cours d'eau dans le cadre de projet de lotissement, station d'épuration, ...)
- Etudes hydrauliques existantes ;
- Tout élément susceptible d'enrichir la réflexion menée sur les inondations.

## 6. CONTACT ARTELIA POUR TOUTES QUESTIONS

**Artelia Eau & Environnement**  
**Agence de Toulouse**  
Parc Technologique du Canal - Immeuble Octopussy  
16 avenue de l'Europe - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

☎ : 05 62 88 77 00 - ☎ : 05 62 88 77 19

et plus particulièrement notre ingénieur en charge de cette affaire :

**Laetitia BLANCH**

✉ [laetitia.blanch@arteliagroup.com](mailto:laetitia.blanch@arteliagroup.com)

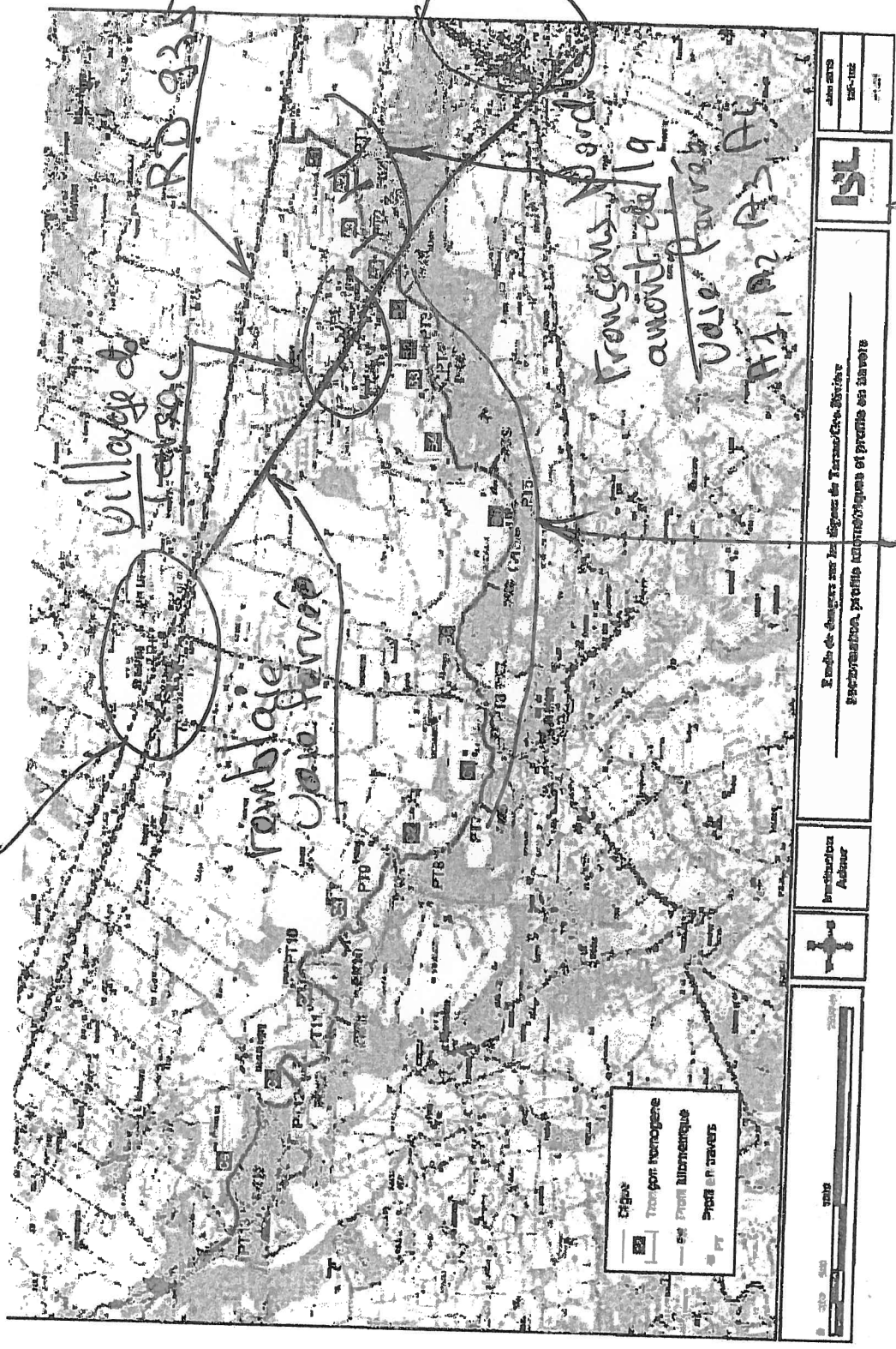


**Direction Départementale  
des Territoires - Gers**

# ANNEXE 1 Localisation du système d'endiguement et de ses tronçons

Rise de

ST Germe



Tronçons Sud  
aval de la voie ferrée

Échelle de danger sur le Réseau de Tarceac-Rivière  
Synchronisation, profils alternatifs et profils en travers

ISL

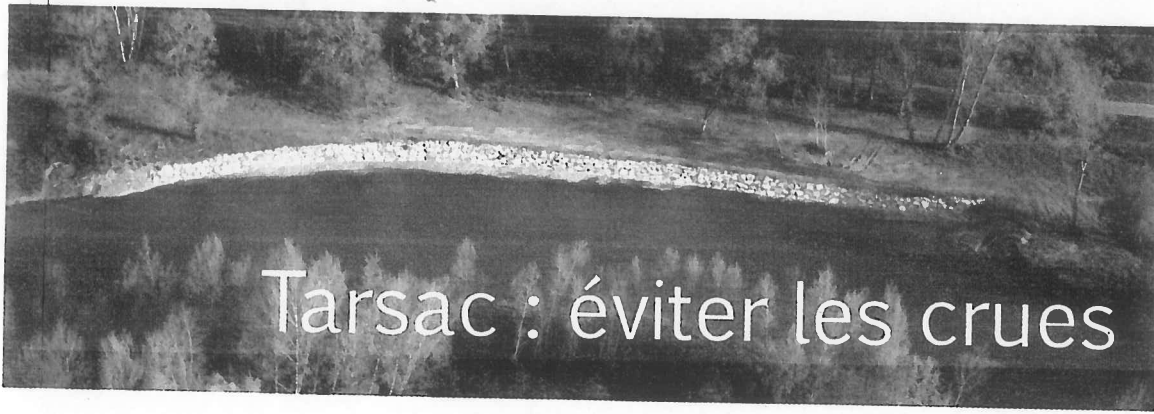
Échelle: 1:25000

Projections: Lambert

Année: 2016

Intitulé: 2016-2017

Page: 25 sur 44



# Tarsac : éviter les crues

Roselyne BOCQ  
maire de la commune de Tarsac



## La crue de 1952

La digue en amont de Tarsac s'est rompue, l'Adour, telle une immense vague a capturé le canal, s'est dirigée vers le village de Tarsac, et s'est bloquée contre le remblai de la voie ferrée. Là où la route passe sous le remblai, l'eau s'est engouffrée, a pris de la vitesse et de la puissance. A l'endroit où le remblai n'était pas suffisamment solide, il a été détruit, l'inondation s'est propagée dans tout le village.

La voie de chemin de fer a servi de refuge à de nombreux habitants qui avaient plus de 2 mètres d'eau dans leurs maisons, aux agriculteurs à évacuer leurs troupeaux, mais elle a aussi permis aux secours de parvenir jusqu'au village. \*

## Quelles solutions ?

Comment éviter que cette situation ne se reproduise ?

Le remblai de la voie ferrée, qui mesure plus de 3 mètres de hauteur sur certaines portions, est clairement un obstacle à l'écoulement des crues. Madame Bocq a contacté Réseau Ferré de France pour étudier l'hypothèse de faire passer l'eau par de multiples ouvertures. Madame le maire a été rassurée sur le fait que l'abandon de cette voie ferrée n'est pas d'actualité (cette voie relie Bordeaux à Tarbes en passant par Mont de Marsan). Face à ce cas assez unique en France, une étude va être réalisée.

Il faut éviter que la digue ne se rompe et que l'Adour capture le canal. C'est pour cela que l'Adour capture le canal. C'est pour cela qu'un enrochement de plus de 100 mètres a été construit en 2010, il protège la route qui va de Riscle à Tarsac. Cette protection n'est que la première phase du projet qui prévoit de déplacer la digue et le canal. La digue va être reconstruite d'une hauteur suffisante qui prendra comme référence la crue de 1952.

## Connaitre le fleuve

Jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, chaque propriétaire de la commune devait réaliser des « prestations » en fonction de la surface de son exploitation. Il s'agissait d'aller chercher des cailloux au bord de l'Adour pour refaire les chemins et combler les trous. Ces allers et retours de bœufs tirant des tombereaux remplis de galets se faisaient souvent l'hiver, quand les travaux agricoles et viticoles lais-

saient un peu de répit. L'avantage c'est que les habitants du village avaient une connaissance très précise des endroits où l'érosion de l'Adour était particulièrement importante, à force d'observation ils savaient quels étaient les points très difficiles à consolider. Aujourd'hui il serait important de recueillir les témoignages des personnes qui possèdent ce savoir.

## Un projet de territoire

Les syndicats de rivière s'occupent de l'entretien du fleuve, ils ont engagé des sommes importantes pour réaliser des travaux de restaurations mais maintenant avec la mise en œuvre de l'espace de mobilité de l'Adour les chantiers sont moins importants et les syndicats peuvent consacrer une partie de leurs budgets à d'autres projets comme celui du sentier de l'Adour. Le premier tronçon du sentier sur le département du Gers permettra de se promener le long de l'Adour entre Riscle et Tarsac.

Au-delà de la gestion concertée et durable du fleuve, l'espace de mobilité de l'Adour est un vrai projet de territoire.

\* Crue de 1952 : L'eau est arrivée également par le Nord du village à cause de la rupture d'une digue à Lacaussade, commune de Sarragachies.



Février 1952 → 4,63 m

20 février 1971 → 4,05 m

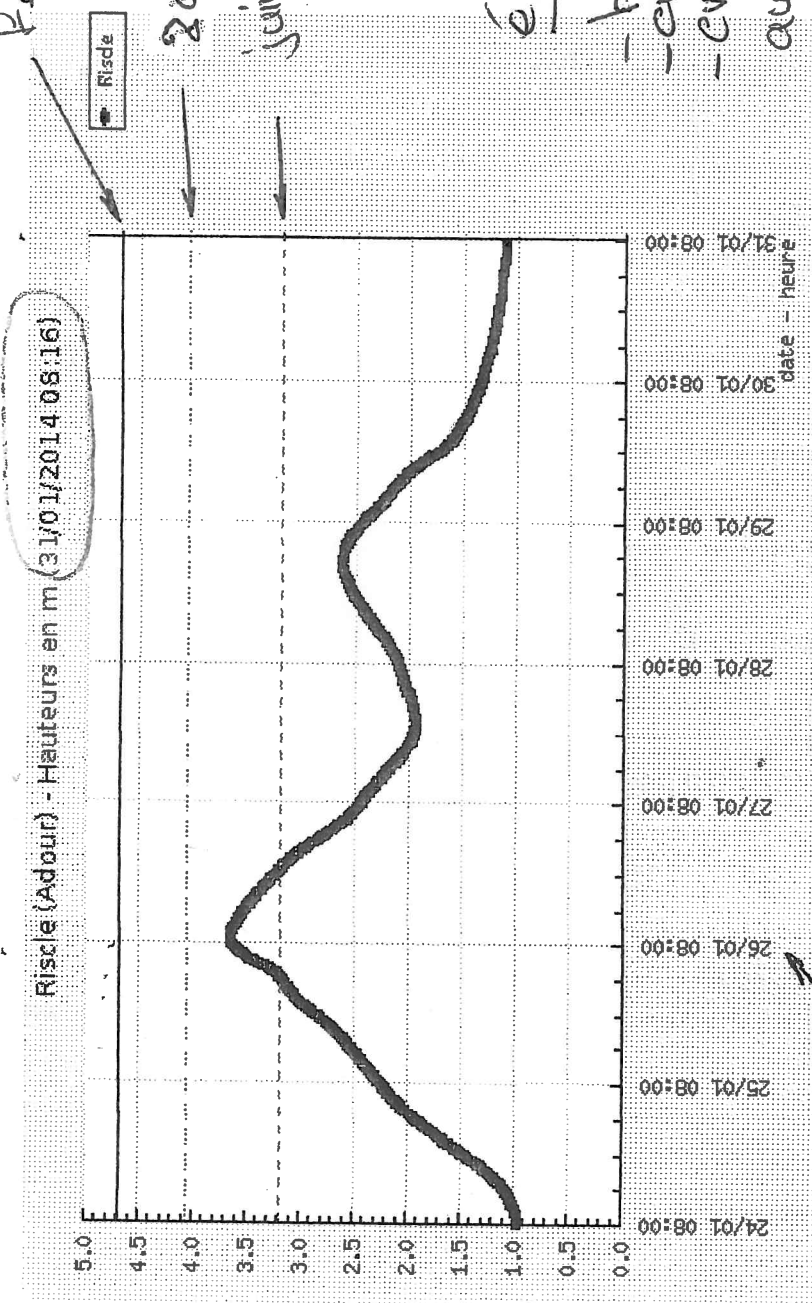
juin 2000 → 3,18 m

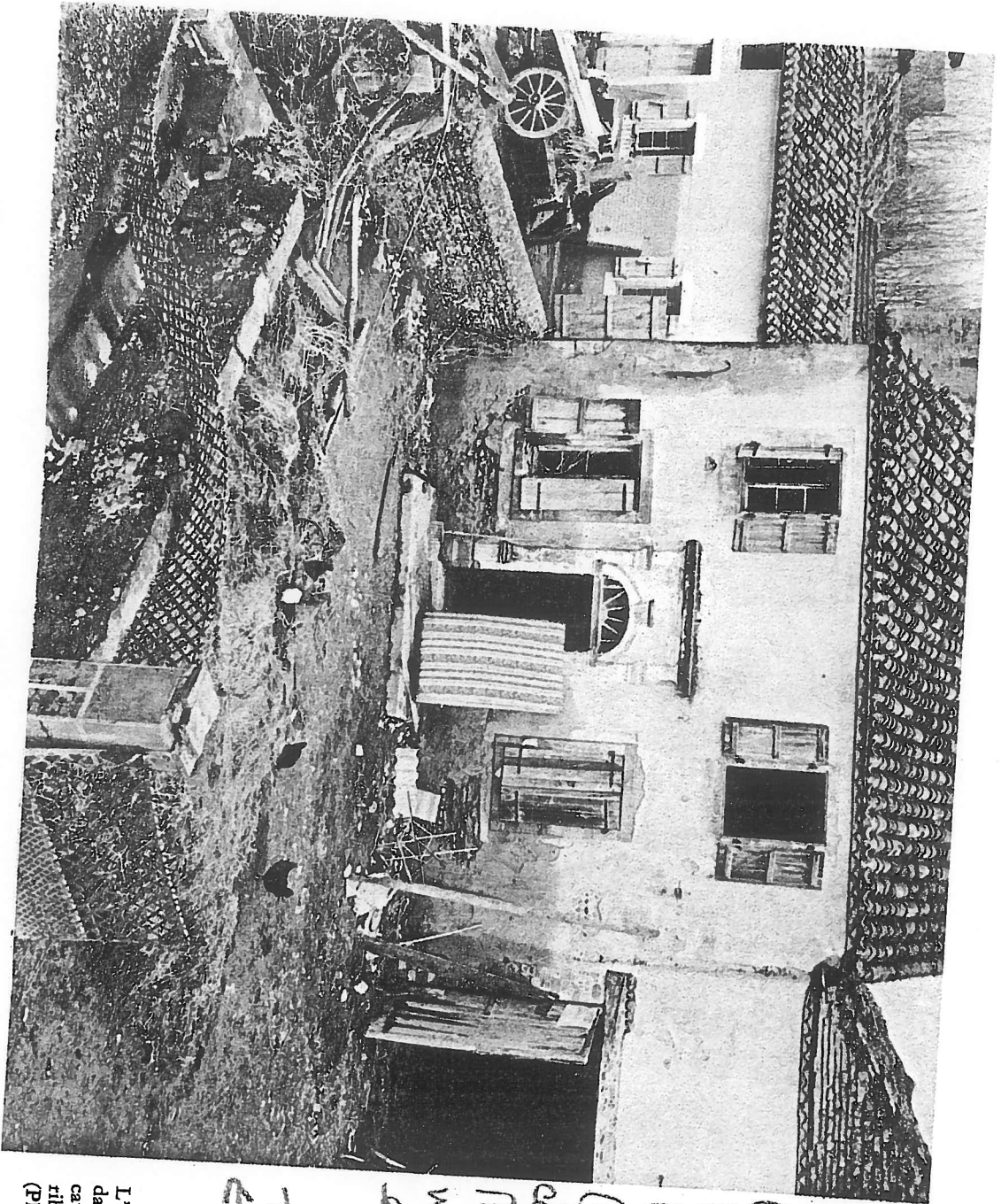
échelle du pont de pierre

- haut de l'échelle → 3,40 m
- crue 1875 → 3,80 m
- crue 1952 → bande blanche peint.
- au-dessus de l'échelle → 3,80 m
- (information Michel Lacamoire)

- crue 2014 → 2,30 m  
Cinéma B. Bayle

26/01/2014 → 3,70 m





En 1952  
 maison  
 de chez  
 la grand  
 habite  
 Navie W  
 l'arrière  
 côté jol  
 Beauvau  
 waïse c  
 en 2008

TADSNAC  
 ←

L'eau, si utile aux Po  
 dans leur lutte contre  
 cause parfois de bi  
 ribles dégâts !  
 (Photo. La Dépêche



1952

TARSAC maison Baul

Émouvant débarras : la literie, les meubles sont dans la cour  
ferme, attendant de sécher. (Photo. La De

## APRÈS LES INONDATIONS

La baisse des eaux de l'Adour fait découvrir les dégâts immenses que l'inondation a causés. A Riscle, quatre-vingts maisons au moins ont eu la visite de l'eau, son arrivée fut si soudaine qu'il est comme ailleurs les habitants ne purent préserver que juste l'essentiel. La grande cause de la pénétration de l'eau jusqu'à la place de la Mairie fut la rupture de la terrasse sur une longueur de 15 mètres peu après le pont suspendu; dès cet instant, l'avenue de l'Adour, l'esplanade des Arènes, la place aux porcs ne fut plus qu'un vaste lac. Les pompiers de Riscle, Mme Andrée Pomiès et combien d'autres se multiplièrent pour limiter les dégâts et évacuer les habitants.

A Sarragachies et Lacauscade les pompiers encore, M. Ribaut, dirigeant, avec courage, en se mettant dans l'eau, les habitants vers la de-

meure de M. Raoul Jourdan qui les hébergea, les conforta avec une rare sollicitude, aidé par son épouse, Mme Metrine Jourdan.

M. le préfet, M. le sous-préfet de Mirande étaient présents à ce poste de secours organisé par M. Jourdan.

Le secteur de la Corderie et surtout le tunnel de la voie ferrée portent les empreintes du torrent qui arracha, qui broya.

Enfin, à Tarsec, ce fut le grand drame, en moins d'une heure le village, côté arènes, était recouvert par 2 mètres d'eau, la terrasse ayant cédé en amont du pont de pierre. Dans la nuit ce fut le refuge au premier étage avec des sauvetages étonnants. Trois issues seulement permirent l'écoulement des eaux, prolongeant le martyre dans une immense cuvée.

On ne déploré pas de pertes de vies humaines, mais M. Eloi Lanusse perdit six bêtes de bétail. M. Sénac son cheval; de nombreux porcs, volailles et lapins allèrent au gré des flots.

Pour Tarsec, dans la lutte contre le malheur, nous citerons : MM. Fernand Fémssé, Marcel Dubos, Daniel Dubos, Pierre Blau, Jacques Blau, Macary, André Sacau, Robert Larrieu, Roger Lasbaches, ces trois derniers de Riscle. André Lélus, le personnel de la S.N.C.F. sous la direction de M. Parot, et tous les soldats accourus de plusieurs garnisons.

Disons que la population de Riscle réserve, ainsi que le conseil municipal, un accueil charitable à tous les réfugiés. La commune de Saint-Germé garda le bétail rescapé.

Les pompiers de Riscle se multiplièrent dans tous les secteurs, allant jusqu'au maximum de l'effort et du danger. Mardi soir, en fin de journée, ils colmataient, sous la direction de M. G. Faure, la large brèche de la terrasse, près du pont suspendu.

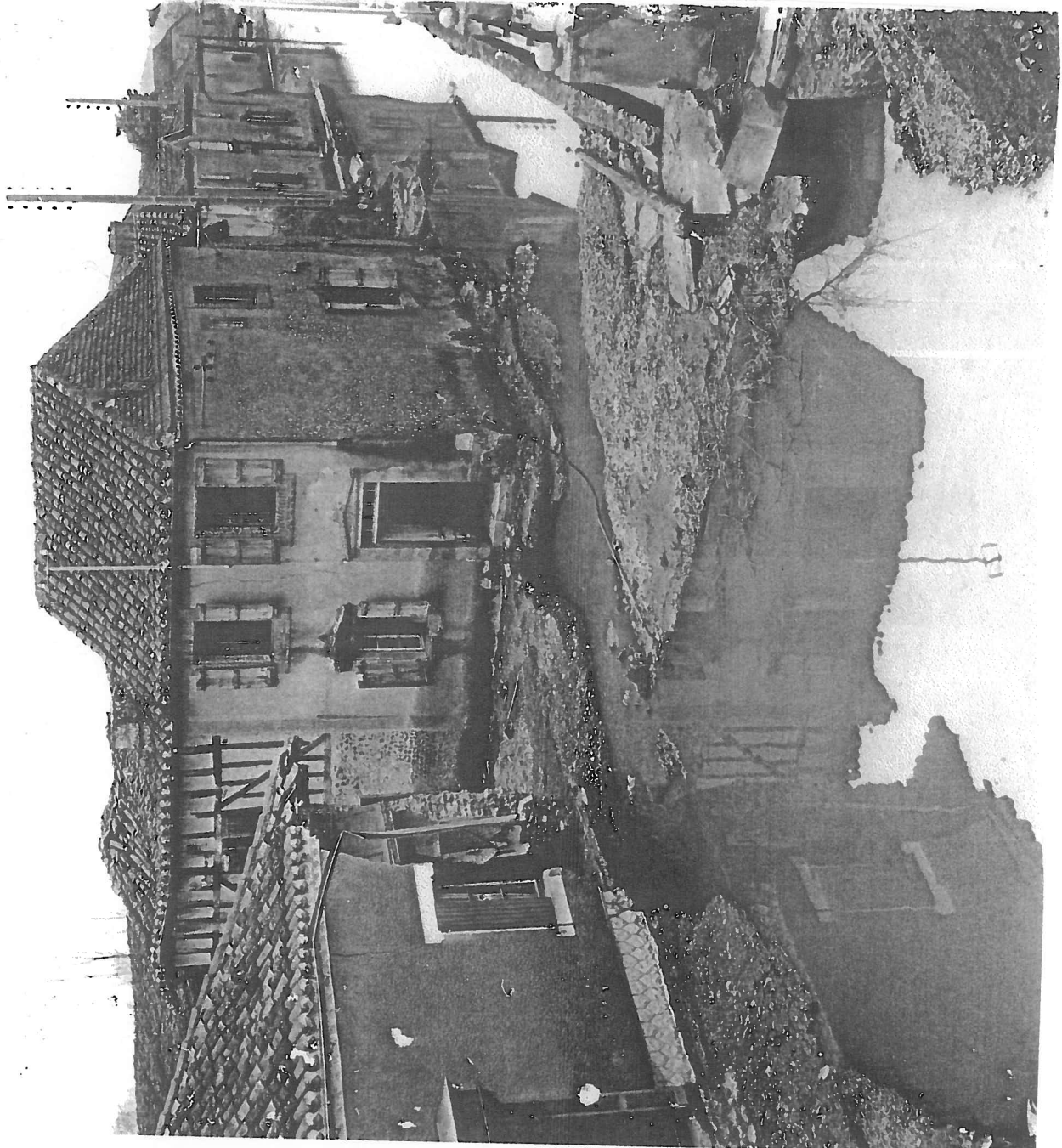
# A TARSAC Village martyr!



L'intérieur de l'église après l'inondation

Fevrier 1952 (6, 3 et 4)

Bellefleur, 1952







306 février 1952

TARSA-C

Les eaux ont raviné les rues de cette b au cours d'une inondation. (Photo. I.a D



2 TARSAC

Les eaux se sont retirées. Le danger semble maintenant écarté. Mais combien de murs menacent-ils de s'écrouler? Sur les façades, le niveau atteint par la crue est nettement visible. (Photo. La Dépêche).

26 | 01 | 2014



V.C. No 6 de Tarsac a Risco

26/01/2014



Adom

① design  
for wildlife

V.C. m<sup>06</sup>

① ②

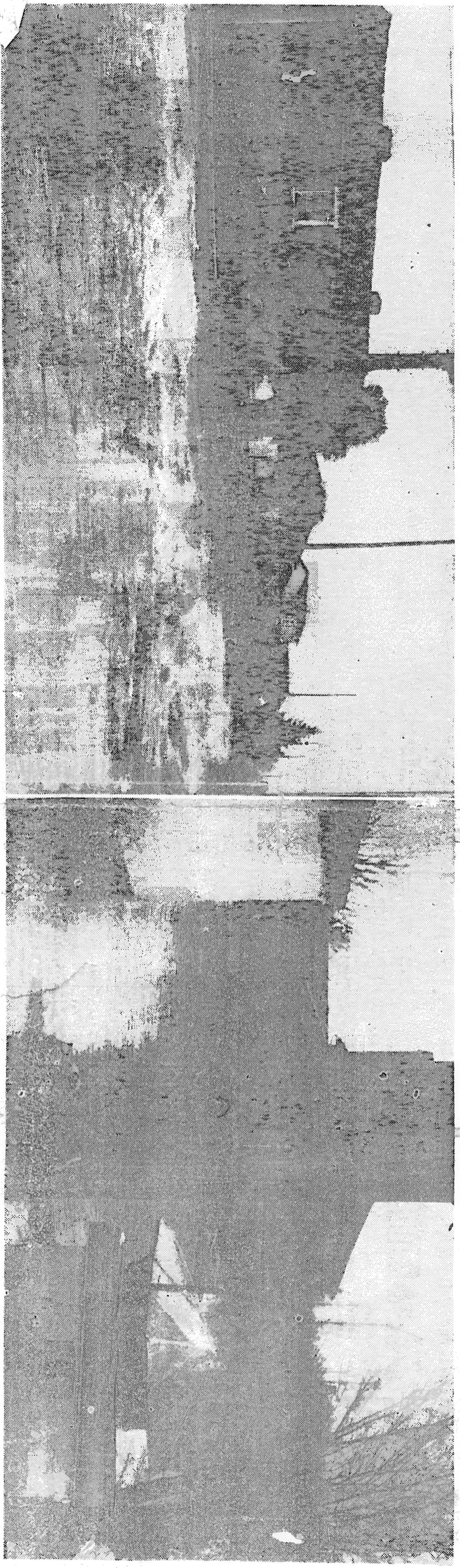


seront les plus importants, car il n'est pas de maison dans le village qui n'ait pas été envahie par les eaux. Dans Plaisance, la scierie Dauriac est complètement inondée.

A l'île-Jourdain, la traversée de la Save par la voiture de transport de « La Dépêche du Midi ».

un vote unanime, aider les hommes à reconstruire. — R. C. — Les sinistrés doivent faire leur déclaration de perte à la mairie.

« La Dépêche du Midi »  
(Opérateurs Raillart-Loupjac et A. Violle, Castelsarrats.)



A gauche : Le village de Tarsac sous les eaux ; le quartier de l'église à Tarsac. (Cl. « Dépêche Midi ».)

3014 Pénissin 1932



PREFECTURE DU GERS

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION**

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 : NOTE COMMUNALE – COMMUNE DE TARSAC

---

**ANNEXE 2 :  
REPERES DE CRUES**





PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC1



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

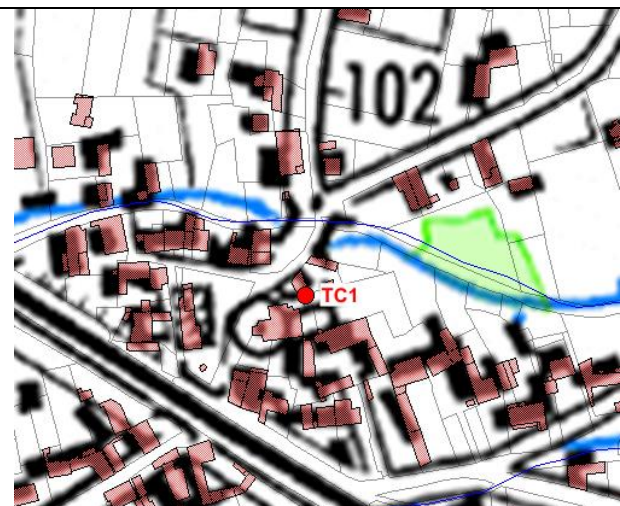
Date de l'enquête : Mars 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mme le Maire (Mme Bocq)

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 1

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : L'eau est arrivée à environ 85 cm dans la maison en 1952.

Date de la crue :	02/1952
Cote du seuil :	100,82XX m NGF
Hauteur d'eau :	85 cm / TN
Côte du niveau d'eau *:	101,67 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC2



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

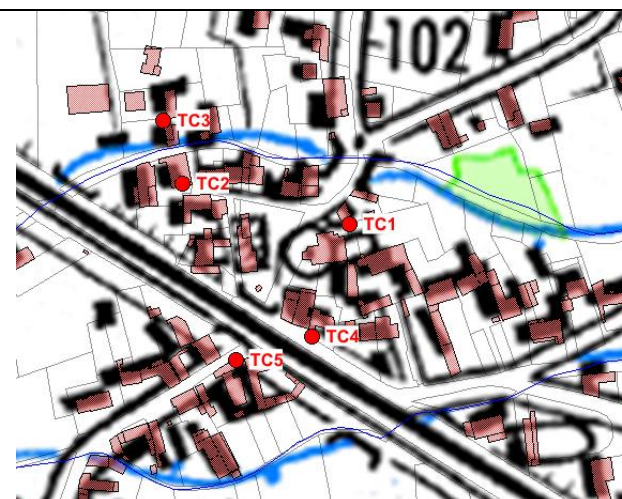
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 2

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : L'eau est arrivée à 20 cm environ dans l'habitation en 1952.

Date de la crue :  
18/02/1879  
02/1952  
1975 ou 1875 ?

Cote du seuil : 101,45 m NGF

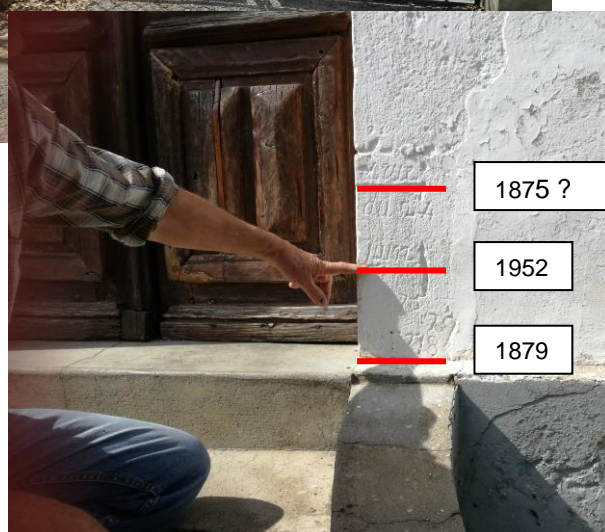
Hauteur d'eau :  
Marches : 35 cm +  
1879 : 0 cm  
1952 : 18 cm  
1875 : 35 cm

Côte du niveau d'eau \* :  
1879 : 101,45 m NGF  
1952 : 101,63 m NGF  
1875 : 101,80 m NGF

Repère : Oui

Nature du repère : Trait de crue gravé dans le mur

Etat du repère : moyen



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC3



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

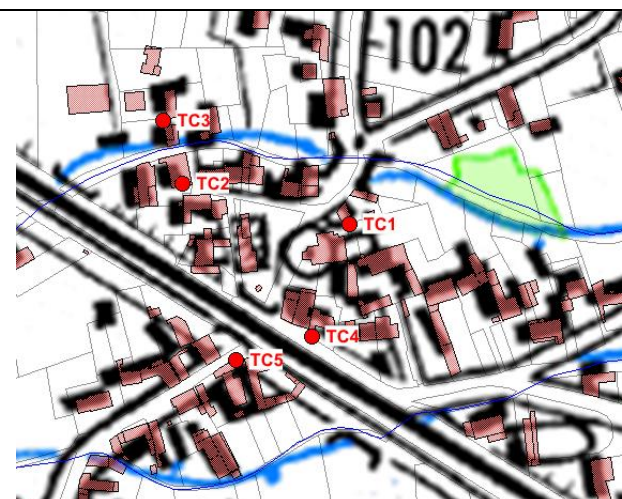
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 3

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

Description : L'eau n'est pas arrivée au droit de la butte en 1952 (bête hors d'eau)

Date de la crue :	1952
Cote du terrain naturel :	101,10 m NGF
Hauteur d'eau :	Pas d'eau sur la butte
Côte du niveau d'eau * :	< 102,10 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC4



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

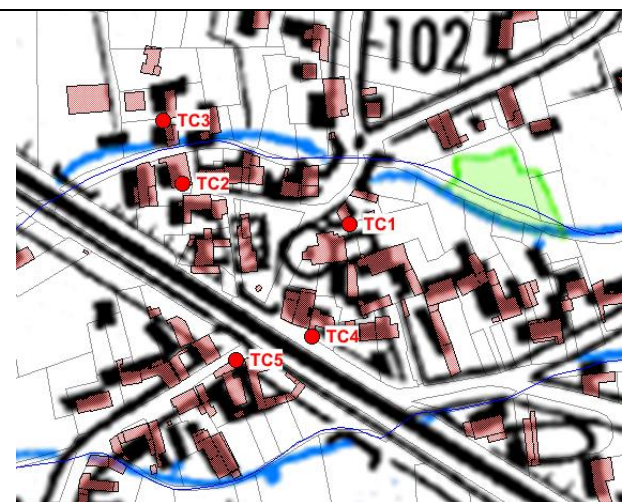
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 4

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

Description : Le niveau atteint est estimé à 2,2 m à l'angle de l'habitation en 1952.

Date de la crue : 1952

Cote du terrain naturel : 100,07 m NGF

Hauteur d'eau : 2,20 m / TN

Côte du niveau d'eau \* : 102,27 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC5



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

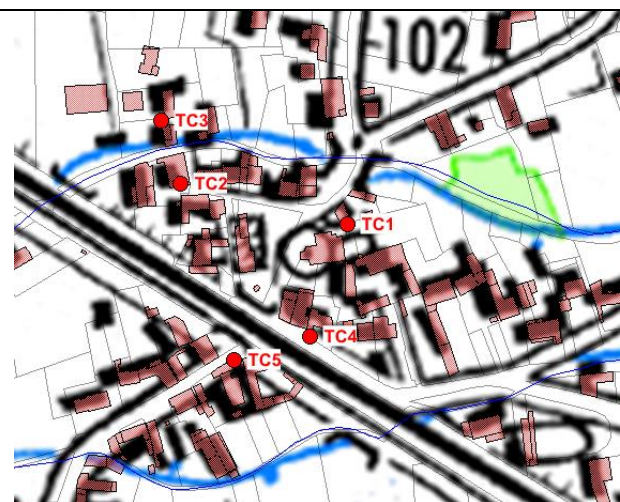
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 5

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

Description : Le niveau atteint est estimé à 1,40 m au droit de l'habitation en 1952 (un peu plus haut que le bas du volet).

Date de la crue : 1952

Cote du terrain naturel : 100,31 m NGF

Hauteur d'eau : 1,40 m / TN

Côte du niveau d'eau \* : 101,71 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



1,4 m environ /TN

\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC6



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

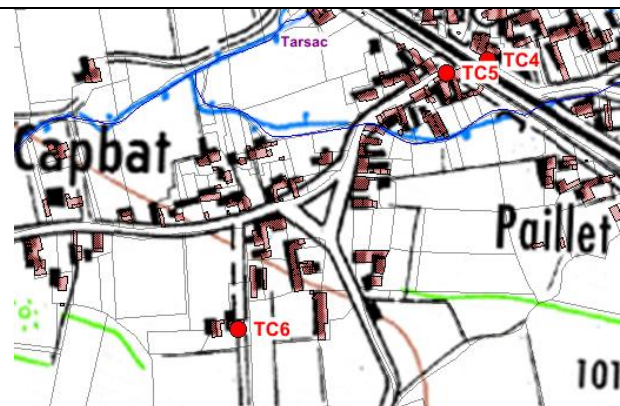
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Propriétaire

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 6

Situation : Centre bourg de Tarsac – Aval remblai SNCF

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne

Description : Le niveau atteint est estimé à 50 cm dans la maison en 1952 et 10 cm en 1972/1974.

Date de la crue : 1952 / 1974

Cote du terrain naturel : 99,60 m NGF

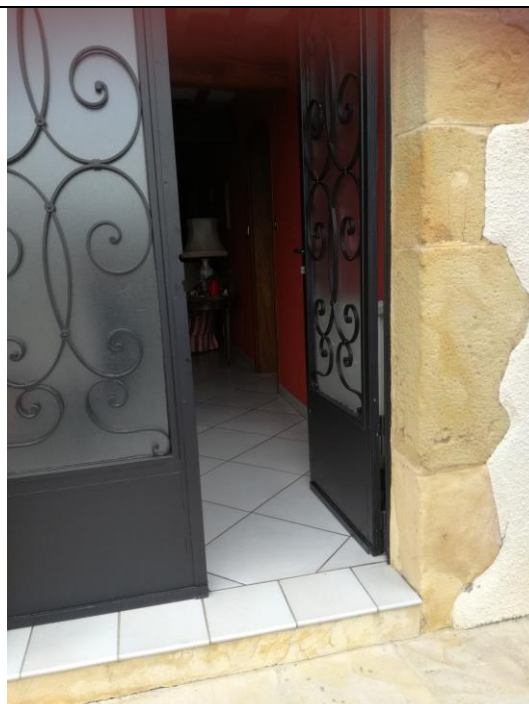
Hauteur d'eau : 50 cm dans la maison 1952  
10 cm dans la maison 1974

Côte du niveau d'eau \*: 1974 : 99,70 m NGF  
1952 : 100,10 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC7



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

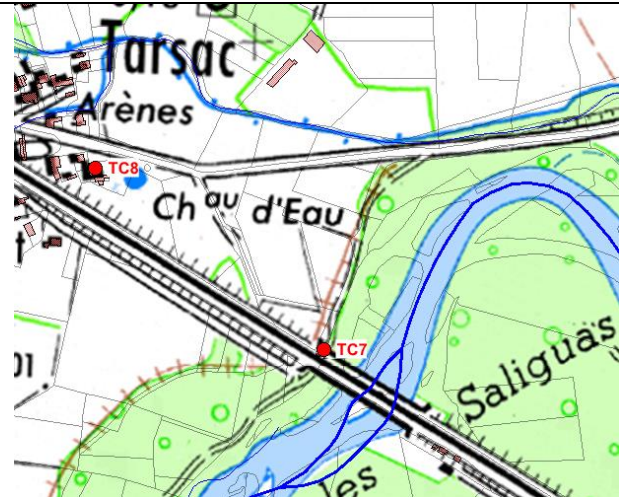
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 7

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

**Description :** Le niveau atteint en 1952 est signalé par une marque blanche, à niveler (1<sup>er</sup> arche amont pont rive droite)

Date de la crue :	1952
Cote du haut du tablier de l'ouvrage:	105,33 m NGF
Hauteur d'eau :	-
Côte du niveau d'eau *:	103,27 m NGF
Repère :	Oui
Nature du repère :	Marque blanche
Etat du repère	Moyen



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC8



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

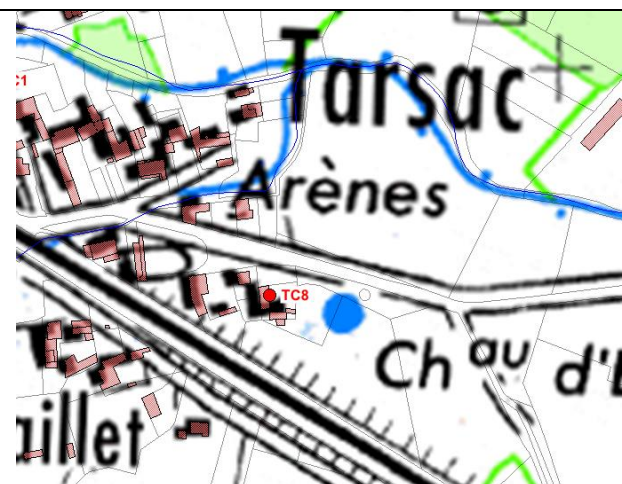
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 8

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

Description : Le niveau atteint en 1952 est de 2 m environ dans la maison (il arrivé au niveau des volets du bas).

Date de la crue : 1952

Cote du terrain naturel : 100,83 m NGF

Hauteur d'eau : 2,23 m / TN

Côte du niveau d'eau \*: 103,06 m NGF

Repère : Non

Nature du repère : -

Etat du repère : -



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)





PPRi Adour Lees Arros Boues  
Lot n°1 : Adour-Lees

COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC9



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

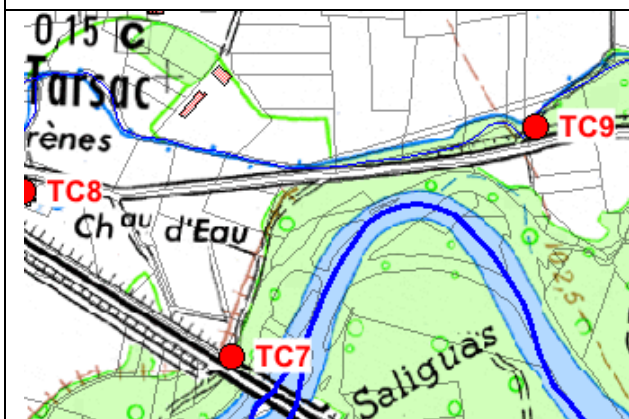
Date de l'enquête : Mai 2017

Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : -

Remarque



Numéro de laisse de crue : 9

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

Description : L'eau arrivait quasiment en haut de la digue en 2014.

Date de la crue :	2014
Cote du terrain naturel :	104,15 m NGF
Hauteur d'eau :	-
Côte du niveau d'eau * :	104,15 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



\* (relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)